

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'aménagement du territoire

Rapport

Examen des états financiers, du rapport d'activités et du plan de développement de la Commission de la capitale nationale du Québec

Procès-verbal de la séance du 12 mars 2010

et

Recommandations

Dépôt à l'Assemblée nationale :
N° 1324-20100525

QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU VENDREDI 12 MARS 2010.....	1
ORGANISATION DES TRAVAUX.....	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES.....	2
AUDITION	2
Commission de la capitale nationale	2
REMARQUES FINALES.....	2

ANNEXES

- I. Ordre du jour
- II. Procès-verbaux des séances de travail du 11 et 12 mars 2010
 Procès-verbal du comité directeur du 14 avril 2010
- III. Liste des documents déposés
- IV. Rapport

Séance du vendredi 12 mars 2010

Mandat : Examen des états financiers, du rapport d'activités et du plan de développement de la Commission de la capitale nationale du Québec (Décision de la Commission le 4 juin 2009)

Membres présents :

M^{me} Malavoy (Taillon), présidente

M. Morin (Montmagny-L'Islet), vice-président

M^{me} Beaudoin (Mirabel)

M. Bernier (Montmorency) en remplacement de M^{me} Gonthier (Mégantic-Compton)

M. Deltell (Chauveau) en remplacement de M. Grondin (Beauce-Nord)

M. Drolet (Jean-Lesage) en remplacement de M^{me} Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger)

M. Huot (Vanier) en remplacement de M. Diamond (Maskinongé)

M^{me} Maltais (Taschereau), porte-parole de l'opposition officielle pour la Capitale-Nationale, en remplacement de M. Ferland (Ungava)

M. Pagé (Labelle)

M. Pigeon (Charlesbourg)

Témoins :

Commission de la capitale nationale du Québec :

M. Jacques Langlois, président et directeur général

M. Denis Angers, directeur de la promotion et des communications

M^{me} Hélène Turcotte, directrice des affaires administratives

M^{me} Nathalie Prud'homme, directrice de l'aménagement et de l'architecture

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 9 h 33, M^{me} Malavoy (Taillon) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M^{me} la présidente donne lecture du mandat de la Commission.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Bernier (Montmorency), M^{me} Maltais (Taschereau) et M. Deltell (Chauveau) font des remarques préliminaires.

AUDITION

Commission de la capitale nationale du Québec

À 9 h 48, la Commission entend l'exposé de la Commission de la capitale nationale du Québec.

S'ensuit un échange entre la Commission et les représentants de l'organisme.

Avec la permission de M^{me} la présidente, M^{me} Maltais (Taschereau) dépose le document coté CAT-43.

L'échange se poursuit.

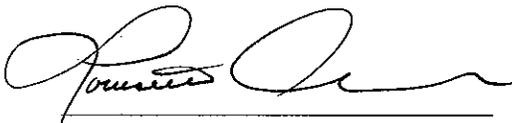
REMARQUES FINALES

M. Deltell (Chauveau), M^{me} Maltais (Taschereau) et M. Bernier (Montmorency) font des remarques finales.

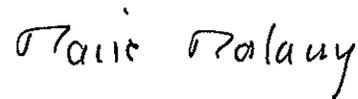
À 12 h 22, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission suspend ses travaux quelques instants avant de se réunir en séance de travail.

La secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,



Louise Cameron



Marie Malavoy

LC/mg

Québec, le 12 mars 2010

ANNEXE I

Ordre du jour



COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Examen des états financiers, du rapport d'activités et du plan de développement de la Commission de la capitale nationale du Québec

Le vendredi 12 mars 2010

Salle Louis-Hippolyte-La Fontaine

ORDRE DU JOUR

9 h 30

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

Représentée par :

- M. Jacques Langlois, président et directeur général
- M^{me} Nathalie Prud'homme, directrice de l'aménagement et de l'architecture
- M^{me} Hélène Turcotte, directrice des affaires administratives
- M. Denis Angers, directeur de la promotion et des communications

12 h 30

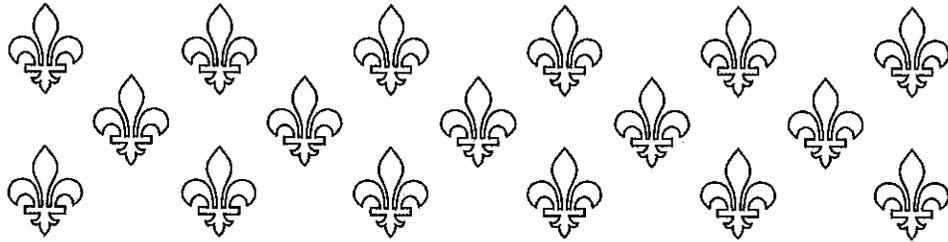
Suspension

LC/mg

Québec, le 12 mars 2010

ANNEXE II

Procès-verbaux des séances de travail et du comité directeur



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'aménagement du territoire

Procès-verbal

de la séance de travail du 11 mars 2010

Informer les membres et préparer l'audition dans le cadre de l'examen des états financiers, du rapport d'activités et du plan de développement de la Commission de la capitale nationale du Québec

QUÉBEC

Séance de travail du jeudi 11 mars 2010

Mandat : Informer les membres et préparer l'audition dans le cadre de l'examen des états financiers, du rapport d'activités et du plan de développement de la Commission de la capitale nationale du Québec (Décision de la Commission le 4 juin 2009)

Membres présents :

M^{me} Malavoy (Taillon), présidente

M. Morin (Montmagny-L'Islet), vice-président

M^{me} Beaudoin (Mirabel)

M. Bernier (Montmorency) en remplacement de M^{me} Gonthier (Mégantic-Compton)

M. Drolet (Jean-Lesage) en remplacement de M^{me} Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger)

M. Huot (Vanier) en remplacement de M. Diamond (Maskinongé)

M^{me} Maltais (Taschereau), porte-parole de l'opposition officielle pour la Capitale-Nationale, en remplacement de M. Ferland (Ungava)

M. Pagé (Labelle)

M. Pigeon (Charlesbourg)

Autres personnes présentes :

M^{me} Julie Paradis, agente de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

M^{me} Sophie Villeneuve, attachée politique, cabinet du leader de l'opposition officielle

La Commission se réunit à la salle des Premiers-Ministres de l'édifice Pamphile-Le May.

À 13 h 17, M^{me} Malavoy (Taillon) déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

M^{me} la présidente donne lecture du mandat de la Commission.

M^{me} la secrétaire informe la Commission des remplacements.

Il est convenu de permettre à M^{me} Villeneuve d'assister à la séance de travail.

2. Préparation de l'audition de la Commission de la capitale nationale du Québec

M^{me} la présidente informe les membres de la Commission du déroulement de l'audition et de la répartition des temps de parole.

3. Présentation du document de soutien par M^{me} Paradis

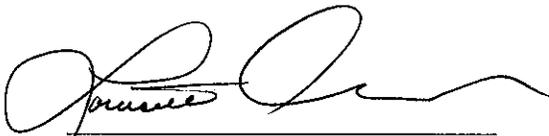
M^{me} Paradis présente le document de soutien.

S'ensuit un échange avec les membres de la Commission.

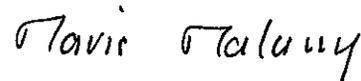
À 14 h 27, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures, où elle procédera à l'étude détaillée du projet de règlement sur la sécurité des piscines résidentielles.

La secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,



Louise Cameron



Marie Malavoy

LC/mg

Québec, le 11 mars 2010

ANNEXE I

Ordre du jour



TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE – PREMIÈRE SESSION

Commission de l'aménagement du territoire

SÉANCE DE TRAVAIL

Le jeudi 11 mars 2010

Salle des Premiers-Ministres

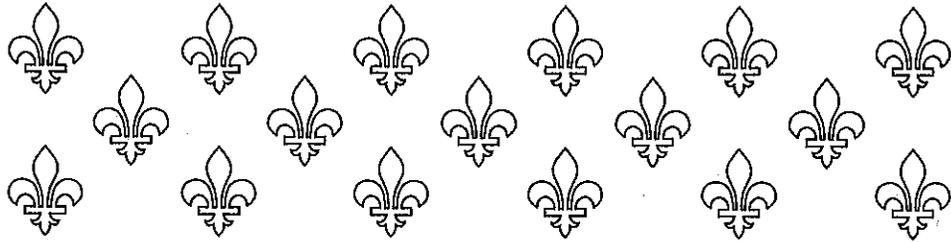
13 heures à 15 heures

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et présentation de l'ordre du jour
2. Préparation de l'audition de la Commission de la capitale nationale du Québec
3. Présentation du document de soutien par M^{me} Julie Paradis, agente de recherche de la Direction de la Bibliothèque
4. Levée de la séance

LC/mg

Québec, le 9 mars 2010



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'aménagement du territoire

Procès-verbal

de la séance de travail du 12 mars 2010

Statuer sur les observations, conclusions et, s'il y a lieu, recommandations à la suite de l'audition de la Commission de la capitale nationale du Québec

QUÉBEC

Séance de travail du vendredi 12 mars 2010

Mandat : Statuer sur les observations, conclusions et, s'il y a lieu, recommandations à la suite de l'audition de la Commission de la capitale nationale du Québec (Décision de la Commission le 4 juin 2009)

Membres présents :

M^{me} Malavoy (Taillon), présidente
M. Morin (Montmagny-L'Islet), vice-président

M^{me} Beaudoin (Mirabel)
M. Bernier (Montmorency) en remplacement de M^{me} Gonthier (Mégantic-Compton)
M. Drolet (Jean-Lesage) en remplacement de M^{me} Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger)
M^{me} Maltais (Taschereau) en remplacement de M. Ferland (Ungava)
M. Pagé (Labelle)
M. Pigeon (Charlesbourg)

Autre personne présente :

M^{me} Julie Paradis, agente de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

La Commission se réunit à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine de l'hôtel du Parlement.

À 12 h 38, M^{me} Malavoy (Taillon) déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance

M^{me} la présidente donne lecture du mandat de la Commission.

2. Statuer sur les observations, conclusions et, s'il y a lieu, recommandations à la suite de l'audition de la Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ)

Une discussion s'engage entre les membres de la Commission.

Il est convenu d'indiquer dans le rapport des félicitations quant à la qualité du travail effectué par la CCNQ au cours des 15 dernières années.

Il est convenu notamment de recommander que la CCNQ :

- ✓ aie des représentants sur le Comité de mobilité durable et divers comités liés à la Capitale nationale;
- ✓ soit partie prenante dans le projet entourant le Manège militaire;
- ✓ aie davantage de rigueur dans l'exercice de la reddition de comptes.

Il est également convenu de demander à la CCNQ de faire parvenir une réponse aux remarques de la Commission d'ici 2011.

Il est convenu que ces observations, conclusions et recommandations feront partie du rapport que la Commission déposera. La rédaction de ce rapport sera confiée à M^{me} Paradis ainsi qu'au comité directeur. Il sera ensuite soumis aux membres de la Commission pour approbation.

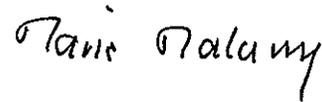
À 12 h 59, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux sine die.

La secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,



Louise Cameron



Marie Malavoy

LC/mg

Québec, le 12 mars 2010

ANNEXE I

Ordre du jour



TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE – PREMIÈRE SESSION

Commission de l'aménagement du territoire

SÉANCE DE TRAVAIL

Le vendredi 12 mars 2010

Salle Louis-Hippolyte-La Fontaine

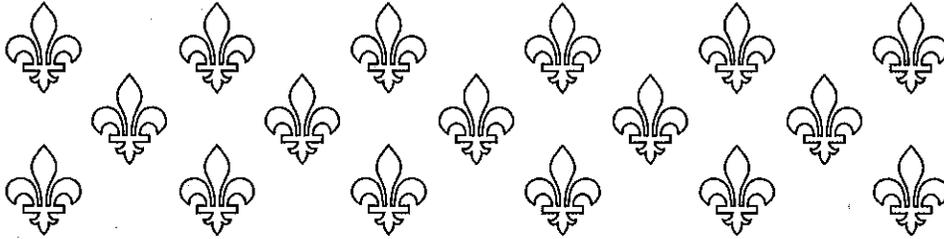
12 h 30 à 13 h 30

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et présentation de l'ordre du jour
2. Statuer sur les observations, conclusions et recommandations à la suite de l'audition de la Commission de la capitale nationale du Québec
3. Levée de la séance

LC/mg

Québec, le 9 mars 2010



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'aménagement du territoire

Procès-verbal

de la réunion du comité directeur du 14 avril 2010

Discussion sur le rapport de la Commission suite à l'audition de la Commission de la capitale nationale du Québec

Réunion du mercredi 14 avril 2010

Mandat : Discussion sur le rapport de la Commission suite à l'audition de la Commission de la capitale nationale du Québec

Membres présents :

M^{me} Malavoy (Taillon), présidente
M. Morin (Montmagny-L'Islet), vice-président

M^{me} Louise Cameron, secrétaire de la Commission

Autre personne présente :

M^{me} Julie Paradis, agente de recherche, Service de la recherche, Bibliothèque de l'Assemblée nationale

Le comité directeur se réunit à 15 h 08, à la salle 3.40 de l'édifice Pamphile-Le May.

Une discussion s'engage sur le rapport et les différentes recommandations.

Le Comité directeur souhaite s'assurer que le contenu respecte bien ce qui a été dit lors de la séance de travail du 12 mars 2010. Une vérification attentive dans le journal des débats a d'ailleurs permis de confirmer que les formulations retenues étaient adéquates et reflétaient ce qui avait été exprimé par les représentants de la Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ).

Suite à la proposition de M. Morin (Montmagny-L'Islet), il est convenu d'ajouter la recommandation suivante :

« Que la Ville de Québec invite la Commission de la capitale nationale à participer au Groupe de travail sur la mobilité durable. »

À la demande de M^{me} Malavoy (Taillon), il est convenu de préciser qu'il n'est pas possible, avec la documentation actuelle de la CCNQ, de vérifier l'état d'avancement d'un projet.

Il est convenu qu'une dernière version du rapport sera acheminée aux membres du Comité directeur pour validation avant l'envoi aux membres de la Commission. Un délai de quelques jours sera accordé aux membres de la Commission afin de transmettre leurs commentaires au Comité directeur.

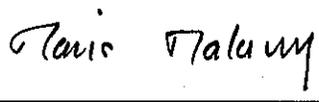
Le Comité directeur validera la version finale du rapport.

La réunion est levée à 15 h 49.

La secrétaire de la Commission,


Louisette Cameron

La présidente de la Commission,


Marie Malavoy

Le vice-président de la Commission,


Norbert Morin

LC/mg

Québec, le 14 avril 2010

ANNEXE III

Liste des documents déposés

Liste des documents déposés

Commission de la Capitale nationale du Québec, *CCNQ - Les orientations, les valeurs fondamentales et le style d'action de la Commission de la capitale nationale du Québec*. 2007. 7 p. Déposé le 12 mars 2010. CAT-43

ANNEXE IV

Rapport

Examen des états financiers, du rapport d'activités et des plans triennaux de la Commission de la capitale nationale du Québec

RAPPORT

AVRIL 2010

COMMISSION DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



Examen des états financiers, du rapport d'activités et des plans triennaux de la Commission de la capitale nationale du Québec

RAPPORT

AVRIL 2010

COMMISSION DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



Publié par le Secrétariat des commissions
de l'Assemblée nationale du Québec
Édifice Pamphile-Le May
1035, des Parlementaires, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Pour tout renseignement complémentaire sur les travaux de la Commission de l'aménagement du territoire veuillez vous adresser à la secrétaire de la Commission, M^{me} Louise Cameron à l'adresse indiquée ci-dessus ou encore par :

Téléphone : 418 643-2722
Télécopie : 418 643-0248
Courrier électronique : cat@assnat.qc.ca

Vous trouverez ce document dans la section « Travaux parlementaires » du site Internet de l'Assemblée nationale : www.assnat.qc.ca

ISBN: 978-2-550-58796-5 (Imprimé)

ISBN: 978-2-550-58797-2 (PDF)

DÉPÔT LÉGAL - BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC, avril 2010

LES MEMBRES ET LES COLLABORATEURS DE LA COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE POUR LE PRÉSENT MANDAT

La présidente

M^{me} Malavoy (Taillon)

Le vice-président

M. Morin (Montmagny-L'Islet)

Les membres

M^{me} Beaudoin (Mirabel)

M. Bernier (Montmorency) en remplacement de M^{me} Gonthier (Mégantic-Compton)

M. Deltell (Chauveau) en remplacement de M. Grondin (Beauce-Nord)

M. Drolet (Jean-Lesage) en remplacement de M^{me} Rotiroti (Jeanne-Mance-Viger)

M. Huot (Vanier) en remplacement de M. Diamond (Maskinongé)

M^{me} Maltais (Taschereau), porte-parole de l'opposition officielle pour la Capitale-Nationale, en remplacement de M. Ferland (Ungava)

M. Pagé (Labelle)

M. Pigeon (Charlesbourg)

Secrétaire de la Commission

M^{me} Louise Cameron

Agente de recherche

M^{me} Julie Paradis

Agentes de secrétariat

M^{me} Stéphanie Labbé

M^{me} Maude Gaudreault

TABLE DES MATIÈRES

<i>INTRODUCTION</i>	<i>1</i>
<i>1. AUDITION DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE LA CAPITALÉ NATIONALE</i>	<i>1</i>
<i>2. ÉCHANGES ENTRE LA COMMISSION ET LES DIRIGEANTS DE LA CCNQ</i>	<i>2</i>
2.1 L'AMÉNAGEMENT DE LA CAPITALÉ	2
2.2 LA PROMOTION DE LA CAPITALÉ	2
2.3 LE RÔLE DE CONSEILLER	2
2.4 LES RESSOURCES, LA GESTION INTERNE ET LES OBLIGATIONS DE LA CCNQ	3
<i>3. COMMENTAIRES DES MEMBRES DE LA COMMISSION</i>	<i>3</i>
<i>4. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS</i>	<i>4</i>

INTRODUCTION

Le 12 mars 2010, la Commission de l'aménagement du territoire a entendu le président-directeur général de la Commission de la capitale nationale (CCNQ), monsieur Jacques Langlois, au sujet du rapport d'activités 2008-2009, des plans triennaux et des états financiers de l'organisation qu'il dirige. La CCNQ a fait l'objet, à la Commission de l'aménagement du territoire, d'un mandat conféré par la loi, en application de l'article 27 de sa loi constitutive, la Loi sur la Commission de la capitale nationale. Les membres de la Commission de l'aménagement du territoire sont satisfaits des réponses données par le président-directeur général de la CCNQ. Les députés considèrent néanmoins qu'on pourrait améliorer certains points de la reddition de comptes. De plus, les députés estiment que plusieurs données essentielles devraient figurer dans le rapport annuel de la CCNQ. En conséquence, des recommandations sont formulées par la Commission de l'aménagement du territoire.

1. AUDITION DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE

Le président-directeur général, M. Langlois, commence sa présentation en expliquant que la CCNQ s'est vu confier par la loi trois missions. La première consiste à aménager, à développer et à mettre en valeur l'agglomération de la capitale. Celle-ci comprend les villes de Québec, de Lévis, de Saint-Augustin-de-Desmaures et de L'Ancienne-Lorette, en plus des municipalités régionales de comté de La Côte-de-Beaupré, de L'Île-d'Orléans et de La Jacques-Cartier. La deuxième mission est de promouvoir et de faire mieux connaître la capitale, tout en soutenant son rôle symbolique. Enfin, la CCNQ a comme troisième mission de conseiller le gouvernement sur ses actions relatives à la capitale. D'ailleurs, 14 avis ont été donnés par la CCNQ en 2008-2009 sur l'aménagement de l'agglomération.

M. Langlois précise que la conduite de ces trois missions s'appuie sur de grands principes qui orientent toutes les actions de la CCNQ. Ces principes sont de nature à privilégier la réalisation de projets concrets sur le territoire. Ainsi, il s'agit de concevoir des aménagements et d'orchestrer un programme de promotion de façon exemplaire en faisant un usage judicieux des fonds publics, de collaborer avec les partenaires privés et publics, ainsi que de travailler pour le développement durable.

D'abord, en matière d'aménagement, M. Langlois explique que la CCNQ a imprimé un style de revitalisation urbaine devenu un modèle au Québec. D'ailleurs, il ajoute que la CCNQ a rallié à ce développement tous ses partenaires, soit la Ville de Québec, des ministères et des organismes relevant du gouvernement du Québec, les sociétés privées et le gouvernement fédéral. Ainsi, le programme d'aménagement à proximité de l'hôtel du Parlement a été mené à bien avec la coopération des partenaires et la complicité de l'Assemblée nationale.

Puis, M. Langlois présente successivement des projets réalisés par la CCNQ en 2008-2009. Il débute avec les différents segments de la promenade Samuel-De Champlain, qui, à son avis, fait la fierté de la CCNQ. La promenade a été inaugurée le 24 juin 2008 et parachevée selon le budget initial de 70 millions de

dollars. Elle a d'ailleurs été l'hôte de plusieurs activités d'animation. Le président-directeur général énumère ensuite les différentes mises en lumière installées durant l'année. Il poursuit son exposé en abordant le projet de parcours d'accueil reliant l'Aéroport international Jean-Lesage au cœur de Québec. Il évoque enfin le travail de commémoration et de maintien de l'actif foncier accompli par la CCNQ.

De fait, la CCNQ a poursuivi son action de promotion de la capitale en 2008-2009. M. Langlois explique que le programme *Découvrir la capitale nationale* a attiré un nombre record de participants pendant l'année, soit 21 907. Quant à l'Observatoire de la Capitale, il a accueilli 71 697 visiteurs tarifés. En plus des cinq nouvelles fresques murales, les efforts de promotion de la CCNQ ont permis de lancer six nouveaux ouvrages ainsi que deux opuscules, portant à 45 le nombre de publications éditées avec ses partenaires. M. Langlois ajoute qu'un nouveau carrefour informatif, l'espace Capitale, a été aménagé.

Le président-directeur général termine en présentant les ressources financières et les chantiers en cours à la CCNQ, notamment le réaménagement de l'Observatoire de la Capitale et le prolongement de la promenade Samuel-De Champlain vers l'est.

2. ÉCHANGES ENTRE LA COMMISSION ET LES DIRIGEANTS DE LA CCNQ

2.1 L'AMÉNAGEMENT DE LA CAPITALE

Les députés souhaitent obtenir davantage d'information de la CCNQ sur les projets, les chantiers et les réalisations des dernières années. Selon M. Langlois, le domaine Cataraqui devrait être livré le 24 juin 2010. Les parlementaires s'informent sur le chantier archéologique Cartier-Roberval et sur les différents parcs et espaces verts appartenant à la CCNQ. Par ailleurs, des prolongements vers l'est et l'ouest de la promenade Samuel-De Champlain sont dans les cartons. Ainsi, des discussions se poursuivent pour relier la promenade à la plage Jacques-Cartier, avec un budget déjà alloué de 6 millions de dollars.

2.2 LA PROMOTION DE LA CAPITALE

Les députés souhaitent obtenir davantage d'information sur le programme *Découvrir la capitale nationale*. Le président-directeur général explique que le programme offre 17 circuits guidés aux différentes clientèles scolaires, du primaire à l'université. Une autre activité du volet promotion est abordée, soit l'Observatoire de la Capitale. Concernant le réaménagement prévu, on explique que le projet prend forme et que le concept sera défini le 9 avril. On rappelle, par ailleurs, que le site Internet de la CCNQ diffuse des images prises du haut de l'Observatoire par webcaméra.

2.3 LE RÔLE DE CONSEILLER

Les députés s'intéressent au rôle de conseiller de la Commission, notamment en ce qui concerne les différentes initiatives d'aménagement en cours dans la capitale nationale, comme le projet de TGV, le Manège militaire ou encore le Groupe de travail sur la mobilité durable piloté par la Ville de Québec. Ils souhaitent connaître le rôle de la CCNQ dans ce domaine. M. Langlois explique que, actuellement, son

organisation n'a pas de levier formel en ce qui a trait aux perspectives touchant la colline parlementaire. D'ailleurs, la participation de la CCNQ dans le dossier du Manège militaire s'est limitée à la préparation d'un mémoire, soumis de sa propre initiative. De plus, la CCNQ n'a pas été invitée à s'engager dans les discussions du Groupe de travail sur la mobilité durable. Pourtant, il s'agit là d'une question qui touche directement la capitale nationale.

2.4 LES RESSOURCES, LA GESTION INTERNE ET LES OBLIGATIONS DE LA CCNQ

Les députés démontrent de l'intérêt relativement au site Internet de la CCNQ, où, entre autres, les réalisations de la CCNQ sont présentées. M. Langlois explique que la dernière refonte a eu lieu en 2008 à un coût de moins de 25 000 \$. Un autre représentant de la CCNQ, Denis Angers, décrit le site comme un outil de promotion de la capitale nationale. Il indique que la CCNQ fait partie de différents réseaux sociaux. D'ailleurs, on précise que l'utilisation de ces réseaux et de ces ressources accessibles gratuitement réduit le coût du site.

Les échanges entre les parlementaires et les représentants de la CCNQ ont également porté sur la reddition de comptes sur le développement durable, les ressources humaines de la CCNQ et sur le document intitulé *Les orientations, les valeurs fondamentales et le style d'action de la Commission de la capitale nationale du Québec*. À cet effet, des éclaircissements ont été demandés à la CCNQ sur la place qu'on a accordée à Québec en tant que capitale nationale dans ce document. M. Langlois précise qu'il prend note de ces commentaires.

3. COMMENTAIRES DES MEMBRES DE LA COMMISSION

Les membres sont très satisfaits du travail accompli par la CCNQ, des réponses et des données complémentaires fournies par les dirigeants au cours de l'audition.

Toutefois, ils sont surpris et inquiets de constater que la CCNQ n'a pas été consultée sur l'avenir du Manège militaire, bien qu'il fasse partie intégrante de la colline parlementaire. Ils sont aussi étonnés d'apprendre que la CCNQ n'a pas été invitée à participer au Groupe de travail sur la mobilité durable introduit par la Ville de Québec. De fait, les conclusions tirées de ces travaux auront une portée certaine sur le travail de la CCNQ, car c'est du territoire de la capitale nationale qu'il est question. Les députés estiment que la CCNQ devrait être plus proactive en cette matière et chercher à être conviée au sein de ces instances.

Les députés souhaitent que la CCNQ s'assure que l'ensemble des publications et des actions reflète le caractère « national » de la capitale, que ces deux termes sont indissociables de par la mission même de l'organisme. Ils prennent acte que le président-directeur général s'engage à réviser le document *Les orientations, les valeurs fondamentales et le style d'action de la Commission de la capitale nationale du Québec* en ce sens.

Les membres constatent qu'il y a place à amélioration en ce qui concerne la planification des projets et la reddition de comptes de la CCNQ. D'abord, les plans triennaux présentés par la CCNQ ne sont pas divisés en phases annuelles comme prescrit par sa loi constitutive. Aussi, aucun suivi n'étant fait sur ces plans triennaux, on ne connaît pas l'avancement des projets et il est difficile de savoir si certains ont été abandonnés en cours de route. Ni les coûts ni les dates ne figurent dans les publications administratives et les données fournies sont souvent partielles. Les députés croient également que la reddition de comptes de la CCNQ n'est pas à la hauteur de ses réalisations et traduit un manque de rigueur. De plus, la présentation des résultats gagnerait à être améliorée.

4. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

De prime abord, les membres de la Commission de l'aménagement du territoire tiennent à souligner l'ouverture et la collaboration des dirigeants de la Commission de la capitale nationale du Québec. De plus, ils félicitent la CCNQ pour la qualité du travail effectué au cours des quinze dernières années.

Les membres souhaitent que la CCNQ soit plus proactive auprès des instances dont les décisions ont un effet direct sur la cohésion de la capitale nationale. La CCNQ doit faire des représentations pour y être conviée, ou du moins pour donner son point de vue. Par ailleurs, certaines instances devraient inviter la CCNQ à participer aux discussions. Les membres recommandent donc :

- QUE la Commission de la capitale nationale accroisse ses démarches pour participer aux différentes instances liées à la capitale nationale;
- QUE la Ville de Québec invite la Commission de la capitale nationale à participer au Groupe de travail sur la mobilité durable;
- QUE le gouvernement fédéral implique la Commission de la capitale nationale dans les discussions relatives aux travaux de restauration et d'aménagement du Manège militaire.¹

Les membres croient que l'ensemble des documents produits et des actions réalisées par la CCNQ devraient refléter ce qu'est la capitale nationale. À cet effet, ils recommandent :

- QUE la Commission de la capitale nationale apporte des correctifs au document *Les orientations, les valeurs fondamentales et le style d'action de la Commission de la capitale nationale du Québec* pour y inclure la notion de capitale nationale, et qu'il en soit ainsi pour l'ensemble des documents qu'elle produira.

¹ Cette recommandation a été proposée par les députés, qui l'ont reprise en Chambre au moyen d'une motion qui a été adoptée à l'unanimité le 16 mars 2010. Le libellé de la motion est : « Que l'Assemblée nationale [...] demande au gouvernement fédéral que la Commission de la capitale nationale soit impliquée dans les discussions relatives aux travaux de restauration et d'aménagement du Manège militaire. »

Les députés voient des lacunes importantes dans les plans triennaux adoptés par la CCNQ. Ils relèvent que ces plans ne sont pas divisés en phases annuelles, comme le prescrit la loi. En outre, les rapports annuels devraient permettre d'évaluer leur mise en œuvre et de connaître l'état d'avancement des projets. En conséquence, la Commission de l'aménagement du territoire recommande, pour le rapport annuel de gestion 2010-2011 :

- QUE la Commission de la capitale nationale améliore sa planification triennale en la divisant en phases annuelles;
- QUE la Commission de la capitale nationale s'assure qu'un lien sera fait entre les résultats présentés dans son rapport annuel de gestion et le plan triennal auquel chaque résultat est lié;
- QUE l'état d'avancement, les partenaires et, s'il y a lieu, les coûts et les échéanciers soient connus pour chaque projet, chantier ou réalisation.
- QUE les réalisations en lien avec le Plan d'action en développement durable de la CCNQ soient publiées dans son rapport annuel de gestion

SECRÉTARIAT DES COMMISSIONS

Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
3^e étage, bureau 3.15
Québec (Québec) G1A 1A3

Téléphone : 418 643-2722
Télécopieur : 418 643-0248
sec.commissions@assnat.qc.ca

